



LES QUESTIONS FRÉQUENTES

Où en est le projet de nouveau MAH ?

Amorcée par le rapport de la Commission d'experts (2018) présidée par Jacques Hainard et Roger Mayou, la réflexion pour imaginer le futur visage du musée est en cours. Un projet global comprenant deux facettes :

- Le projet culturel, mené sous l'impulsion du directeur du MAH, Marc-Olivier Wahler. La programmation et les initiatives poursuivies par le MAH ces derniers mois préfigurent en partie les orientations de ce projet.
- Un ambitieux projet architectural et urbain, sous le pilotage du Département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité (DACM) et en concertation avec le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

Dès 2019, un travail de pré-étude a permis de réaliser un diagnostic précis des espaces, de mener des tests de faisabilité, d'évaluer les coûts et de rédiger le programme du concours d'architecture.

Un crédit d'étude vient d'être déposé au Conseil municipal (novembre 2022) afin d'organiser le concours international d'architecture, qui devrait être lancé en automne 2023. Le projet lauréat sera désigné à l'automne 2024 et la phase d'étude se déroulera de 2025 à 2026.

Une demande de crédit d'étude complémentaire sera déposée en 2025-2026 pour les phases d'autorisation de construire et d'appels d'offres.

Le dépôt de la demande de crédit de réalisation est prévu pour 2026-2027 et le début des travaux est envisagé en 2028.

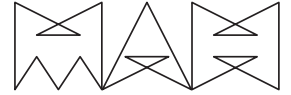
Qui est l'architecte/cabinet d'architecte ?

L'architecte sera désigné en automne 2024, à l'issue d'un concours international d'architecture.

Quel sera le périmètre du concours ?

Le concours comprend deux périmètres :

- Le premier est un périmètre d'intervention dans lequel le projet d'architecture a la possibilité de se déployer. Il comprend l'ensemble du campus formé par les bâtiments existants, soit le MAH, l'ancien bâtiment de la HEAD, le bâtiment de la promenade du Pin 5 et le bâtiment des Casemates. À ces surfaces viennent s'ajouter les cours des deux îlots ainsi que la butte de l'Observatoire.
- Le second est un périmètre de réflexion prospective qui considère la promenade de l'Observatoire, le parc de la promenade du Pin ou encore les deux grands boulevards Helvétique et Jaques-Dalcroze. Il s'inscrit dans une vision urbanistique plus large qui prend en compte la liaison avec la Vieille Ville, les boulevards ainsi que Rive et la ville basse. Il est en effet essentiel d'intégrer le MAH au cœur des dynamiques de la ville et des évolutions urbaines souhaitables pour la Genève de demain.



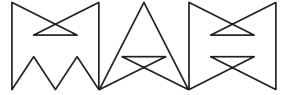
La cour du MAH sera-t-elle préservée ?

Oui. Son volume doit être conservé libre de toute construction, à l'exception d'une éventuelle couverture transparente.

Quelles sont les raisons de ce projet ?

Les espaces actuels du musée n'ont pas connu d'évolution depuis l'inauguration du MAH en 1910. La restauration et l'assainissement du bâtiment actuel sont donc indispensables à plusieurs titres :

- Les problématiques de surfaces et la configuration des espaces actuels constituent des obstacles au rayonnement et au fonctionnement du musée. Les surfaces d'exposition actuelles autorisent la présentation de moins de 3 % de la collection et le musée ne dispose d'aucune salle d'exposition temporaire équipée des standards en vigueur.
- Plusieurs situations sont techniquement préoccupantes sur le plan de la conservation et de la sécurité de la collection, lesquelles sont actuellement inadaptées à certains ensembles sensibles. Les conditions de conservation (température, humidité, éclairage) sont très limitantes.
- Des problématiques de stabilité climatique impliquent la fermeture de certains espaces en cas de fortes chaleurs. Les vagues de canicule successives à l'été 2022 sont un exemple.
- D'importants obstacles en matière d'accessibilité empêchent un accueil adéquat de tous les publics, notamment pour les personnes en situation de handicap.
- Le développement des services de base attendus des musées actuels (boutique, salles de cours et de consultation de la collection...) est impossible dans le musée actuel.
- La mise en relation des espaces publics du MAH avec la Bibliothèque d'art et d'archéologie du MAH est également interdite à ce jour. Le projet d'un Nouveau MAH permettra cette connexion ainsi que le déploiement d'un centre de documentation et d'espace de consultations mis à la disposition des chercheurs.
- De nombreuses problématiques techniques, invisibles du public, doivent également être résolues. À titre d'exemple, le musée ne dispose d'aucun quai de déchargement pour ses œuvres et le circuit des collections à l'intérieur des bâtiments demande une profonde révision.
- La mise à niveau énergétique des bâtiments existants est primordiale et constitue aujourd'hui plus que jamais un enjeu de premier plan.



Combien de temps dureront les travaux ?

La durée du chantier est pour le moment estimée à quatre ans, mais celle-ci dépendra du projet lauréat du concours d'architecture.

Le musée sera-t-il fermé durant cette période ?

La chronologie du chantier ainsi que ses implications techniques ne sont pas encore connues. Elles seront définies par le projet architectural, qui reste encore à concevoir. Toutefois, une fermeture totale du musée durant plusieurs mois est très probable compte tenu des importants travaux de rénovation que devra connaître le bâtiment principal, rue Charles Galland.